

gleterre étaient « qu'il ne serait fait aucune distinction entr'eux et les autres condamnés » et le gouverneur ne voulut permettre aucun adoucissement envers canadiens.

J'ai reçu dernièrement une lettre de la terre de Van Diemen dans laquelle trouve le passage suivant : —

« Je regrette de n'avoir pu obtenir qu'une faible amélioration « dans le sort des prisonniers canadiens ; mais j'ai obtenu qu'ils soient « séparés [des condamnés ordinaires, ce qui est quelque chose. »

Je prends un vif intérêt dans le sort des malheureux canadiens, et ne perds aucune occasion qui se pourra présenter de faire améliorer leur condition, et j'espère les voir un jour en liberté.

J'ai écrit à quelques personnes de l'administration en Canada, d'insister auprès du Gouverneur Général sur la politique d'accorder une amnistie à tous accusés politiques à l'occasion de la proclamation de l'union des Provinces ; je désirerais vous suggérer de vouloir bien prendre la peine de voir tous les parents de ces infortunés qui, comme votre fils, peuvent être en exil, et d'obtenir de leurs amis et de tous les corps publics auprès desquels ils peuvent exercer quelque influence, de présenter des pétitions au Gouverneur Général demandant une amnistie générale et un oubli des offenses passées, et s'il ne veut pas recommander à sa Majesté une mesure aussi sage qu'humaine, j'espère qu'on présentera des requêtes à l'Assemblée Unie, lui enjoignant d'intervenir afin d'obtenir la liberté de tous les canadiens.

J'ai remis à Lord John Russell les pétitions que vous m'avez envoyées et j'ai vivement sollicité de recommander à sa Majesté d'accorder une amnistie générale à la naissance d'un héritier à la couronne britannique et aussi en anticipation de l'union des provinces des Canadas ; s'il se décide à le faire je profiterai des occasions qui se présenteront d'amener la cause des Canadiens devant le Parlement anglais.

Vous pouvez être persuadé que je ne cesserai pas, tant que j'écrirai en public, de faire appel à la couronne, jusqu'à ce que tout canadien soit libre de retourner dans sa patrie.

Dès que j'aurai reçu une réponse de votre fils à la lettre que vous lui avez envoyée, je vous la transmettrai ; et je me ferai un plaisir de lui faire parvenir votre lettre que vous désirerez lui adresser par mon entremise.

J'envoie la présente par les soins du gouverneur Seward qui peut m'envoyer vos lettres par le canal du ministre américain.

Il me reste à exprimer l'espoir que vous pourrez voir encore votre fils libre qu'à l'avenir la paix et le bon gouvernement règneront au Canada,

Je suis votre obéissant serviteur.

JOSEPH HUME.

GEORGES BIGAOUETTE,
MEUBLIER,

Nos. 22 & 23 Rue St. Valier.

APPELLE l'attention du public et de ses amis sur son assortiment de meubles tels que Couchettes, Tables, Sofas, chaises, Chiffonnières en acajou, et tous ses autres ouvrages de son art, d'après les derniers modèles et à des prix modérés.

Québec, 3 Juin, 1841.